

Municipalité de

SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière

Que lors de la séance tenue le 02 avril 2013, le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, a adopté le « règlement no 2013-157 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2010-116 et ses amendements afin d'autoriser un puits communautaire en zone inondable sur le lot 4 763 265, d'autoriser à nouveau les carrières et sablières dans la zone AF-11, d'autoriser l'extraction dans les zones AFD-5, AF-8 et AF-9 sous certaines conditions et d'autoriser dans la zone R-12, la sous classe d'usages « résidentiel de haute densité. »

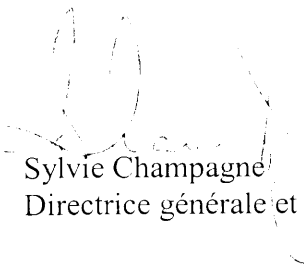
Que ledit règlement numéro 2013-157 a été approuvé par les personnes habiles à voter de la municipalité, le 25 mars 2013 ;

Que ledit règlement numéro 2013-157 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François, le 05 juin 2013 ;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2013-157 est entré en vigueur le 13 juin 2013, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 13 juin 2103 ;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2013-157 au bureau de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, situé au 94, rue Principale durant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 26^e jour de juin 2013.



Sylvie Champagne

Directrice générale et secrétaire-trésorière